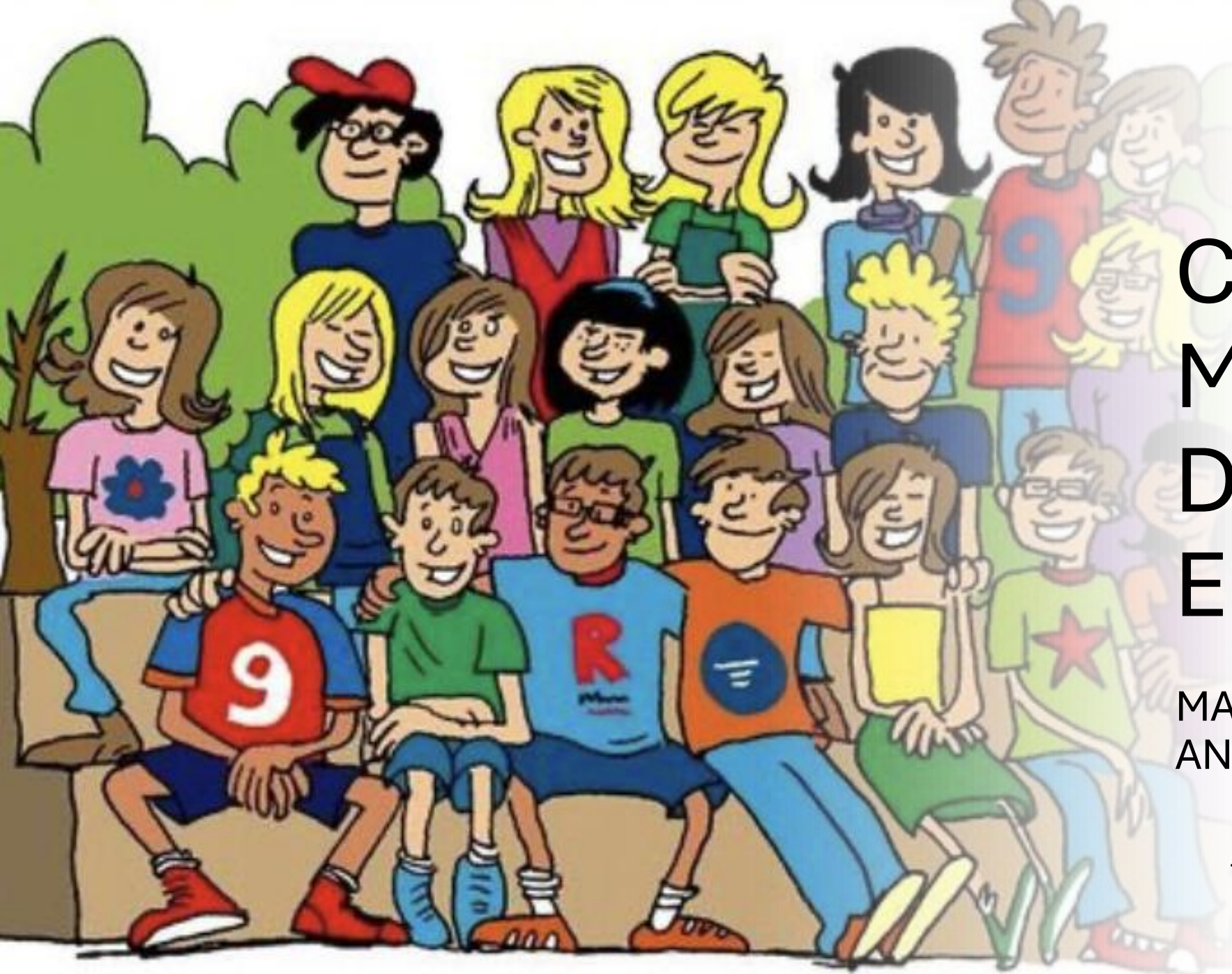




CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

MAIRIE DE SAINT
ANTHEME

15/09/2026

Conseil municipal des enfants - objectifs

- L'équipe municipale a pour ambition de donner la parole aux jeunes afin d'entendre leurs souhaits/besoins/idées et pouvoir les prendre en compte. Pour ce faire, elle lance un Conseil Municipal des Enfants (CME) qui va voir le jour à la rentrée 2026/27. Il s'agit d'un projet innovant qui permettra cette mise en relation entre les jeunes et les élus du territoire.
- Le CME sera composé d'enfants habitant à Saint Anthème et scolarisés en CM1 , CM2, Sixième et cinquième pour un mandat de deux ans.
- Véritables porte-paroles de leurs camarades et de leur génération, ces écoliers et collégiens participeront à la vie locale en proposant des projets et en apportant leur avis sur des sujets municipaux qui leur seront proposés.

Les enfants sont les citoyens de demain. C'est l'occasion pour eux de découvrir le fonctionnement d'une commune et plus généralement celui de la démocratie. C'est aussi un bon moyen de renforcer l'attachement des enfants à leur village.

Conseil municipal des enfants – mise en oeuvre

- Concrètement, l'appel à candidature sera lancé lors du premier trimestre de l'année scolaire 2026 / 2027. Puis des élections auront lieu rapidement parmi les jeunes ayant fait acte de candidature.
- Le projet est porté par la municipalité avec le soutien de l'école et du collège.
- Le Conseil Municipal des Enfants se réunira un samedi tous les mois dans les locaux de la mairie et travaillera sur plusieurs thématiques, comme, les animations, la culture, les sports et loisirs, mais aussi l'environnement, la mobilité, la sécurité, l'éducation, la citoyenneté, la solidarité ou encore la communication.
- Il sera composé de 10 enfants : 5 filles et 5 garçons élu(e)s par leurs camarades de classe (6 sièges pour l'école et 4 sièges pour le collège)

Que faire pour être candidat ?

Habiter à Saint Anthème
Être élève du CM1 à la cinquième
Avoir l'accord de ses parents
Poser candidature

Jeunes cit●yens
parce que vos
idées comptent,
ENGAGEZ-V●OUS

Conseil municipal des enfants – mise en oeuvre

- Une charte des règles de fonctionnement du conseil sera élaborée avec les jeunes lors de la première session.
 - Représenter ses camarades
 - Ecouter/ respecter les positions des autres
 - Être présent aux réunions...
- Des intervenants extérieurs pourront être sollicités pour présenter leurs activités
- Une communication régulière sera effectuée sur les actions du CME
- Les propositions du Conseil Municipal des Enfants jugées d'intérêt général seront étudiées et proposées en conseil municipal pour leur mise en œuvre dans le cadre du budget de la commune.